

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CORSE

Service Formalités

Dernière mise à jour : 11/04/2023

**Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les
conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les
biens communs.**

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) Nom Prénom AAMIROU Jamal
(Nom et prénoms de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir
informé mon conjoint ~~M.~~/Mme (*rayez la mention inutile*)

AAMIROU Sara

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage(1) ou bien avec un contrat de mariage
qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice
de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Porto Vecchio

Le 18/07/2025

Signature

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION CORSE

Ajaccio – Bastia – Porto-Vecchio -

Chemin de la Sposata, lieu-dit-Bacciochi – BP 40958 – 20700 AJACCIO Cédex –

Site Web www.crma-corse.fr

Décret n°200-1164 du 2 novembre 2004

AJACCIO : BASTIA : PORTO VECCHIO :